Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-212202725-20260924-DB582026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-AGATHON

Séance du 24 septembre 2026

Date de convocation : 17 septembre 2026
Date d'affichage : 17 septembre 2026

En exercice : 18
Présents : 16
Votants : 18

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves BERTAND, Maire.

Présents : M. Jean-Yves BERTRAND, M. Patrick COAT, M. Emmanuel DE ROECK, M. Dominique FEGER, M. Stéphane FOURCHON, Mme Laetitia HENRY, Mme Marie-Claire LE BARS, M. Jérôme LE CANT, Mme Aurélie LE CORRE, Mme Anaïs LE DINAHET, M. Philippe LE ROUX, Mme Delphine NEDELEC, M. Hervé NOIROT, Mme Justine RICHARD, Mme Laetitia RICHARD, M. Daniel TURQUETIL.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Bérangère DELAVEAU (procuration à M. BERTRAND), M. Dominique JACOB (procuration à M. NOIROT)

Secrétaire de séance : Marie-Claire LE BARS

DELIBERATION 58/2026

JEUX POUR ENFANTS – RUE DU STADE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu le projet d'aménagement d'une aire de jeux destinée petite enfance, située rue du Stade

Vu l'arrêté de non- opposition à la déclaration préalable n°25, en date du 24 juillet 2026, autorisant la réalisation du projet

Considérant que la commune souhaite aménager une aire de jeux destinée aux enfants afin de proposer un espace ludique, sécurisé et adapté

Considérant les consultations effectuées auprès de plusieurs entreprises spécialisées pour la fourniture et la pose des équipements ;

Considérant que deux entreprises ont remis une offre :

- KOMPAN : pour un montant de 34 118.16 € TTC
- PRO URBA : pour un montant de 37 379.10 € TTC

Considérant l'avis de la commission urbanisme réunie le 14 septembre 2026 proposant de retenir la société PRO URBA proposant les prestations suivantes pour un montant de 37 379.10 € TTC

- Fourniture et pose d'une maisonnette nid, d'un jeu sur ressort, d'un jeu d'équilibre, d'un tabouret champignon, panneau d'information et passage du bureau de contrôle

Entendu l'exposé de M. LE MAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

RETIENT la société PRO URBA pour un montant de 37 379.10 € TTC pour la fourniture et la pose de l'aire de jeux ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Le Maire
Jean-Yves BERTRAND

MAIRIE DE SAINT-AGATHON (Côtes-d'Armor)

La secrétaire de séance
Marie-Claire LE BARS